



DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMPOSITION DU DOSSIER :

- 1. Délibération du 30 mai 2024 :
LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'ALIENATION D'UN CHEMIN
RURAL**
- 2. Arrêté 18/2024 :
OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**
- 3. Avis d'enquête publique
RELATIVE AU PROJET D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL**
- 4. Plan de situation**
- 5. Croquis de cession**
- 6. Appréciation sommaire des dépenses**

REPUBLICQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LE CHATOUX

Séance du 30/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

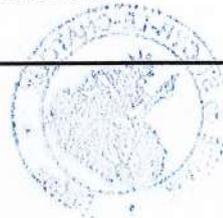
En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

L'An : 2024

et le : 30 mai

à : 20h30



Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUMONTET, Maire

DATE DE LA CONVOCATION : 24/05/2024

Présents : Jean-Pierre DUMONTET - Fabrice AUFRANT - Isabelle VOUTE - Clément CHAVEL - Johan LARRAS - Nadège MERCIER - Nathalie SERGEANT - Christophe GEOFFRAY - Jean-Claude DESCROIX - Sylvain ROSSIGNOL.

Excusée : Virginie MERVILLE

Secrétaire de séance : Nadège MERCIER

Objet : **LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le chemin rural situé au hameau de Vers Bœuf baptisé chemin « DUPUY/GOSSELINK » (domaine non cadastré), n'est plus utilisé par le public et se trouve aujourd'hui enclavé par des habitations et qu'il a, par conséquent, cessé d'être affecté à l'usage du public.

Ce chemin traverse les propriétés DUPUY et GOSSELINK lesquels seraient d'accord pour acquérir l'assiette foncière qui représente, environ 160m2 pour DUPUY et 100m2 pour GOSSELINK.

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et L134-2 et R 134-5 et suivants,

Considérant la désaffectation du chemin rural susvisé, il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune d'aliéner le chemin rural et d'ouvrir l'enquête publique prévue à cet effet,

Après avoir valablement délibéré :

- APPROUVE le lancement de la procédure d'aliénation du chemin rural précité
- AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires à la procédure d'aliénation du chemin rural précité.

**COMMUNE :
SAINT CYR LE CHATOUX (RHONE)**

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

N°18/2024

Objet : Ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural.

Le Maire de la commune de Saint-Cyr-Le-Château ;

Vu les articles L161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R161-25 à 161-27 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R134-5, R134-6, R134-7, R134-17, R134-24, R134-28, R134-30, R134-31 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône ;

Vu la délibération du 30 mai 2024 décidant du lancement d'une procédure d'aliénation d'un chemin rural situé au hameau de « Vers Bœuf » (chemin DUPUY/GOSSELINK).

CONSIDERANT la désaffectation du chemin rural, il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage public.



ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur l'aliénation du chemin rural situé au hameau « Vers Boeuf » (domaine non cadastré),

Cette enquête se déroulera pendant une durée de quinze jours consécutifs, soit **du 12/07/2024 au 27/07/2024 à 10h00.**

ARTICLE 2 : Monsieur GIRIN Gérard, maire honoraire de SARCEY, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Cyr-Le-Château le :

- **16/07/2024, de 18 heures à 19 heures,**
- **27/07/2024., de 9 heures à 10 heures.**
-

ARTICLE 3 : Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, des plans de situations et cadastraux.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel le public peut consigner ses observations, seront à disposition pendant toute la durée de l'enquête en Mairie de Saint-Cyr-Le-Château, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Le mardi 16/07/2024 et jeudi 18/07/2024 de 18h00 à 20h00

Le samedi 27/07/2024 de 8h00 à 12h00

Les observations pourront également être transmises par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, projet d'aliénation du chemin rural DUPUY-GOSSELINK, Mairie de Saint-Cyr-Le-Château – 78 rue du Blason – 69870 SAINT-CYR-LE-CHÂTOUX, **au plus tard le 27/07/2024 à 10h00.**

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté et téléchargé, durant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-Le-Château : www.saintcyrlechatoux.fr

ARTICLE 5 : Un avis d'enquête sera publié dans deux journaux locaux (**le Patriote Beaujolais et le Tout Lyon**) diffusés dans le département, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Cet avis sera publié en ligne : www.saintcyrlechatoux.fr quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il fera l'objet de deux publications sur l'application municipale PANNEAU POCKET au début et en cours d'enquête.

COMMUNE DE SAINT-CYR-LE-CHÂTOUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet d'aliénation d'un chemin rural

Par arrêté du 18 juin 2024, le Maire de Saint-Cyr-Le-Châtoux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural situé au hameau de Vers Bœuf baptisé chemin Dupuy-Gosselink.

L'enquête se déroulera durant 15 jours consécutifs à la mairie de Saint-Cyr-Le-Châtoux du **vendredi 12 juillet 2024 au samedi 27 juillet 2024 à 10h00.**

Le dossier d'enquête publique sera tenu à disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique au jours et heures habituelles d'ouverture et sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse www.saintcyrlechatoux.fr Monsieur Gérard GIRIN, sera désigné en qualité de Commissaire enquêteur, assurera des permanences le 16/07/2024 de 18h00 à 19h00 et le 27/07/2024 de 9h00 à 10h00.

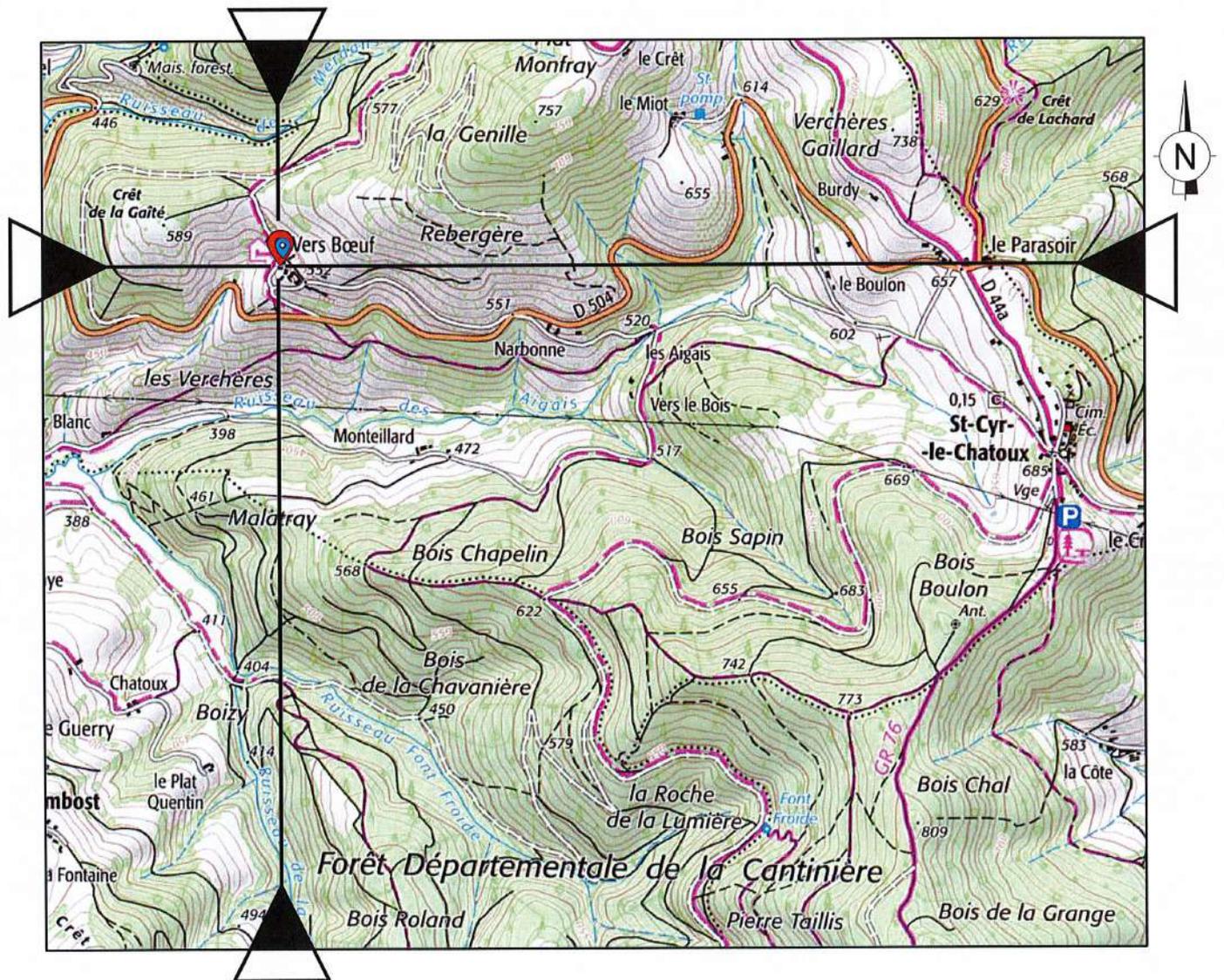
Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou être adressées par écrit à M. le commissaire enquêteur en mairie de Saint-Cyr-Le-Châtoux – 78 rue du Blason – 69870 SAINT-CYR-LE-CHÂTOUX

Propriété du Domaine Public de Voirie

Commune de Saint Cyr le Chatoux - Rhône (69)

Lieudit " Vers Boeuf "

PLAN DE SITUATION



Cabinet
Charles DAVAUX

Tel. 04 74 68 49 88
Mail: contact@davaux-expert.fr

G
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILS VALORISER GARANTIR

226, Rue de l'Écossais
69400 Limas - Villefranche/Saône

Indice - Modification

Coordonnées: RGF93-CC46 (GPS)

Resp. Date

Resp. : CD

Dossier 24117

Plan édité le 20.06.2024

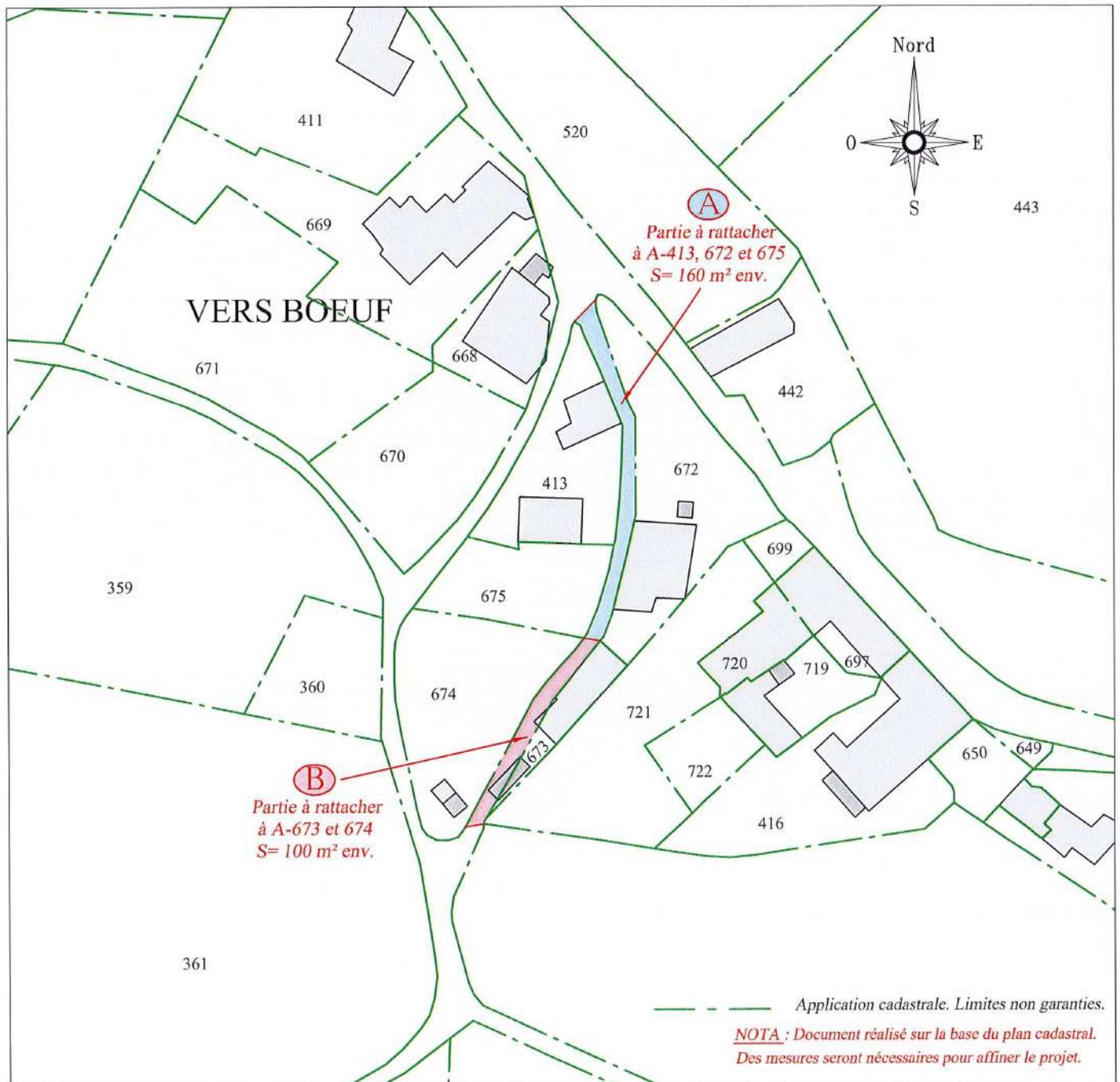
Propriété du Domaine Public de Voirie

Commune de Saint Cyr le Chatoux - Rhône (69)

Lieudit "Vers Boeuf"

CROQUIS DE CESSION

ECHELLE 1/1.000



Cabinet
Charles DAVAUX

Tel. 04 74 68 49 88
Mail: contact@davaux-expert.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

226, Rue de l'Écoisais
69400 Limas - Villefranche/Saône

0- Croquis de cession
Indice - Modification
Coordonnées: RGF93-CC46 (GPS)

Plan sur la base du cadastre

Dossier 24117

CD	20.06.2024
Resp.	Date
Resp. :	CD

Plan édité le 20.06.2024

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

APPRECIATION SOMMAIRE DES DEPENSES

1. GEOMETRE :	2300€ TTC
2. COMMISSAIRE ENQUETEUR :	1000€ TTC
3. PUBLICATION :	400€ TTC
4. FRAIS D'ACTES :	1000€ TTC

TOTAL (estimé et indicatif) : 4700€ TTC